



Le don de congés !

Description

Le 01 avril 2021,

Voilà la vidéo de notre section sous forme de **Journal Télévisé CFTC – BOULANGER**.

Une des mesures de l'accord Egalité, l'action 21 de l'accord Egalité Pro permet de donner des jours de congés payés à des collègues en cas de difficulté de garde d'enfant.

N'oubliez pas :

- ? D'aimer la vidéo (**en mettant un pouce bleu**),
- ? De vous **abonnez à la chaîne et d'activer les notifications** (la cloche),
- ? De le partager à tous vos contacts,
- ? De le **partager** sur vos réseaux,
- ? A vos commentaires.

Maintenant c'est à vous en cliquant ci-dessous, **nous comptons sur vous !**

Toute l'équipe CFTC vous remercie de contribuer à l'amélioration de votre bien-être professionnel.